



## **Protocole sanitaire Pôle Jeunesse Agora95** **Direction Enfance Jeunesse Famille** **Ville de Saint-Marcel**

La réouverture du Pôle Jeunesse ne signifie pas un retour à la normale dans le fonctionnement de celui-ci. Tout comme les établissements scolaires, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes s'engagent à respecter, pour la sécurité des participants et du personnel, les directives communiquées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Il est important de prendre conscience que l'Agora95 ouvrira ses portes dans des conditions plus strictes que les autres années cependant la situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation de l'accueil.

Vous trouverez ci-dessous toutes les mesures mises en place pour la nouvelle organisation.

Merci de lire attentivement ces mesures, une signature de ce document sera demandée avant toute inscription.

### **ORGANISATION GENERALE**

L'accueil des jeunes se déroulera à partir du lundi 6 juillet et sera délocalisé dans les locaux du « Réservoir » 16 rue Denis Papin 71380 Saint-Marcel.

Les locaux seront organisés de manière à respecter une distance d'au moins 1 mètre entre chaque participant ainsi qu'un sens de circulation obligatoire.

#### **Public accueilli :**

Les jeunes de 11 à 17 ans en provenance des communes de l'entente (Saint-Marcel, Oslon, Lans, Epervans, Chatenoy en Bresse) avec une priorité pour les jeunes résidant sur Saint-Marcel.

#### **Fonctionnement :**

Ouverture du 06/07 au 28/08/2020.

**Fermeture exceptionnelle du 13/07 au 17/07/2020**

Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h hors activités spécifiques

En fonction du nombre de demandes, l'organisation et l'accès au service pourront se voir modifiés par tranches de 2h pour les participants (par exemple de 14h à 16h et de 16h à 18h).

## Inscription :

- **Accès à la structure** : il sera demandé au participant de réserver son créneau par téléphone ou pendant le temps de son accueil **maximum la veille pour le lendemain.**
- **Inscriptions à l'année ou aux activités spécifiques** : celles-ci se feront uniquement sur prise de rendez vous et par téléphone, un créneau sera communiqué au responsable légal afin de ramener les documents obligatoires et le règlement (privilégier le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public) *Les documents dûment signés et le règlement pourront être rapportés par le participant lors de sa présence à l'accueil.*
- **Atouts jeunes pour les jeunes âgés de 14 à 18 ans** : un rendez-vous sera fixé par téléphone afin que le jeune vienne récupérer son carnet en personne. Le carnet sera pré-rempli exceptionnellement par l'équipe d'animation. Il sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## Activités :

Les activités seront organisées selon les directives de l'Etat et du protocole sanitaire (matériel individuel, respect de la distanciation, désinfection après chaque utilisation). En fonction des différents points de situation, celles-ci seront amenées à évoluer de façon plus stricte ou avec plus de souplesse.

Un programme d'activités sera élaboré de façon à laisser des créneaux libres dédiés à l'initiative des jeunes.

## Utilisation des toilettes :

Chaque passage aux toilettes est organisé de façon individuelle, il est précédé et suivi d'un lavage des mains et de désinfection.



## **L'arrivée à l'accueil :**

**Avant le départ de la maison**, les parents doivent s'engager à prendre la température de leurs adolescents.

Si la température est supérieure à 37.8° ou en cas de symptômes évoquant un COVID19, le jeune doit rester à la maison et l'équipe d'animation doit être prévenue.

- Chaque jeune devra porter un masque fourni par la famille lorsque la distanciation sociale ne pourra pas être respectée.
- Chaque jeune devra être en possession d'une gourde individuelle marquée à son nom qui devra être ramenée tous les soirs et lavée.
- Une hygiène correcte devra être respectée : habits propres et douche chaque jour.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents souhaitant entrer dans les locaux avec l'accord de l'équipe d'animation.
- Les jeunes devront attendre à l'entrée en respectant les procédures de distanciation mises en place par la structure à l'extérieur.
- Durant toute la durée de l'accueil, l'équipe d'animation et les intervenants porteront un masque lorsque la distanciation sociale ne pourra pas être respectée.
- Chaque personne devra, dès son arrivée, passer aux toilettes pour se laver les mains.
- Une infirmerie sera mise en place et en cas de suspicion, le participant présentant des symptômes sera isolé et il sera demandé au responsable légal de venir récupérer son enfant expressément et d'informer l'équipe des suites de la suspicion. Les familles des jeunes présents seront prévenues et les suites seront communiquées après décision de l'organisateur (Mairie de Saint Marcel)

**En cas de non respect du protocole, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas accepter les participants ou de les renvoyer chez eux après avoir prévenu les responsables légaux.**

**Au départ de l'accueil**, chaque jeune devra se laver les mains avant de sortir. Il est également recommandé de se laver les mains une fois arrivé à la maison.

## **ENTRETIEN DES LOCAUX**

Le ménage sera fait deux fois par jour, avant l'arrivée des participants et après leur départ.

Tout au long de l'accueil, la désinfection sera effectuée régulièrement après chaque utilisation.

Nous restons à votre disposition pour toute question

Contacts :

- Du 22/06 au 3/07 au **03.85.42.72.01 / 03.85.42.71.39** (Agora95, 95 grande rue) de 11h à 14h
- Du 06/07 au 28/08 au **03.85.42.46.22** (Réservoir, 16 rue Denis Papin) de 14h à 18h

En dehors de ces horaires vous aurez la possibilité de laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées ou de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : **agora@saintmarcel.com**

.....  
Je soussigné.....  
Certifie avoir pris connaissance du protocole et m'engage à le respecter.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal

Signature du participant